

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2019

SOUTENIR SERVICES DÉPARTEMENTAUX INCENDIE VALORISER SAPEURS-
POMPIERS - (N° 1649)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par

M. Viala

TITRE

Après la dernière occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« l'engagement de sapeur-pompier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le caractère non professionnel de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.